

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 30/10/2023

REFERENCE : MARS N°2023-18

**OBJET : MISE A JOUR DU REFERENTIEL DES POSTES SANITAIRES MOBILES DE NIVEAU 1 ET 2 ET
DES POSTES SANITAIRES MOBILES PÉDIATRIQUES**

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint **les nouveaux référentiels des Postes Sanitaires Mobiles (PSM) de niveau 1, de niveau 2 et des Postes Sanitaires Mobiles Pédiatriques**. Ils entreront en vigueur au **1^{er} janvier 2024**.

Ces modifications, recommandées par le comité d'experts « Moyens sanitaires territoriaux en situation sanitaire exceptionnelle » de Santé publique France, visent à offrir une **meilleure souplesse et une facilité d'approvisionnement du matériel** en s'adaptant mieux aux marchés et en tenant mieux compte d'éventuelles tensions et ruptures d'approvisionnement.

À la suite de plusieurs alertes, nous attirons tout particulièrement votre attention sur la **nécessité de garantir une uniformité dans la composition des PSM** à des fins d'interopérabilité. Dans cette logique, il est également préconisé que les PSM soit davantage pris en compte dans les réflexions des Commissions du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS) afin de garantir une **meilleure cohabitation entre les produits de l'établissement et les produits des PSM** et d'ainsi de limiter les risques d'erreur en cas d'engagement de ces moyens sanitaires.

Je vous remercie d'appliquer ces nouveaux référentiels dans la composition de vos PSM et d'assurer la remontée de leur opérationnalité dans le Système d'Information et de Gestion des Situations Sanitaires Exceptionnelles (SIGESSE) dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la
Santé